



Nouveau coup de pouce à l'énergie solaire

Afin de stimuler davantage le développement de l'énergie solaire au Luxembourg, le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire vient de lancer un nouvel appel d'offres pour centrales photovoltaïques de grande taille. En parallèle, le seuil d'exonération fiscale des petites installations solaires sera élevé, passant de 4 kWp de puissance installée à désormais 10 kWp.

Le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, souligne : « En permettant à davantage d'acteurs, que ce soit des particuliers installant de petites centrales photovoltaïques, ou des acteurs disposant de grandes surfaces, de bénéficier de conditions avantageuses, nous espérons convaincre encore plus d'acteurs que l'énergie photovoltaïque est non seulement bénéfique pour le climat, mais qu'il s'agit également d'un investissement rentable et lucratif. »

1) Exonération fiscale des petites installations photovoltaïques

Pour soutenir le développement de l'énergie solaire, le seuil de puissance à partir duquel les revenus tirés de l'exploitation d'une installation photovoltaïque constituent des revenus imposables, sera augmenté.

Ainsi, les revenus issus de la vente de l'électricité produite par une installation photovoltaïque seront désormais exonérés d'impôt de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2021, lorsque la puissance totale de l'installation n'excède pas 10 kWp, contre 4 kWp sous l'ancien régime. A travers cette réforme, le Gouvernement fait suite aux avancées technologiques qui ont mené à une augmentation générale de la puissance des installations photovoltaïques privées. Couplée aux tarifs de rachat très avantageux pour particuliers, cette mesure rend l'investissement dans une installation photovoltaïque encore plus attractif.

Le ministre des Finances, Pierre Gramegna, se félicite : « Grâce à la flexibilité fiscale, plus d'acteurs peuvent profiter d'une énergie photovoltaïque produite au Luxembourg. »

2) Quatrième appel d'offres pour centrales photovoltaïques de grande taille

Avec l'objectif de soutenir le développement des installations solaires sur les grandes surfaces, le Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire vient de lancer un quatrième appel d'offres pour centrales photovoltaïques pour un volume total de 55 MW, ce qui équivaut à une production d'électricité verte et renouvelable pour environ 35.000 résidents.

Les lauréats de ce concours de projets peuvent bénéficier, pendant quinze ans, d'un contrat de prime de marché pour l'injection de l'électricité produite.

Date limite de dépôt des offres : 15 février 2022

Principales conditions de participation :

- L'appel d'offres est divisé en cinq lots:
 - o Lot 1: Terrain industriel (puissance > 500 kW et ≤ 10 MW).
 - o Lot 2: Enveloppe extérieure de bâtiments (puissance > 200 et ≤ 500 kW).
 - o Lot 3: Enveloppe extérieure de bâtiments (puissance > 500 kW et ≤ 10 MW).
 - o Lot 4: Ombrières ou bassins d'eau (puissance > 200 et ≤ 500 kW).
 - o Lot 5: Ombrières ou bassins d'eau (puissance > 500 kW et ≤ 5 MW).

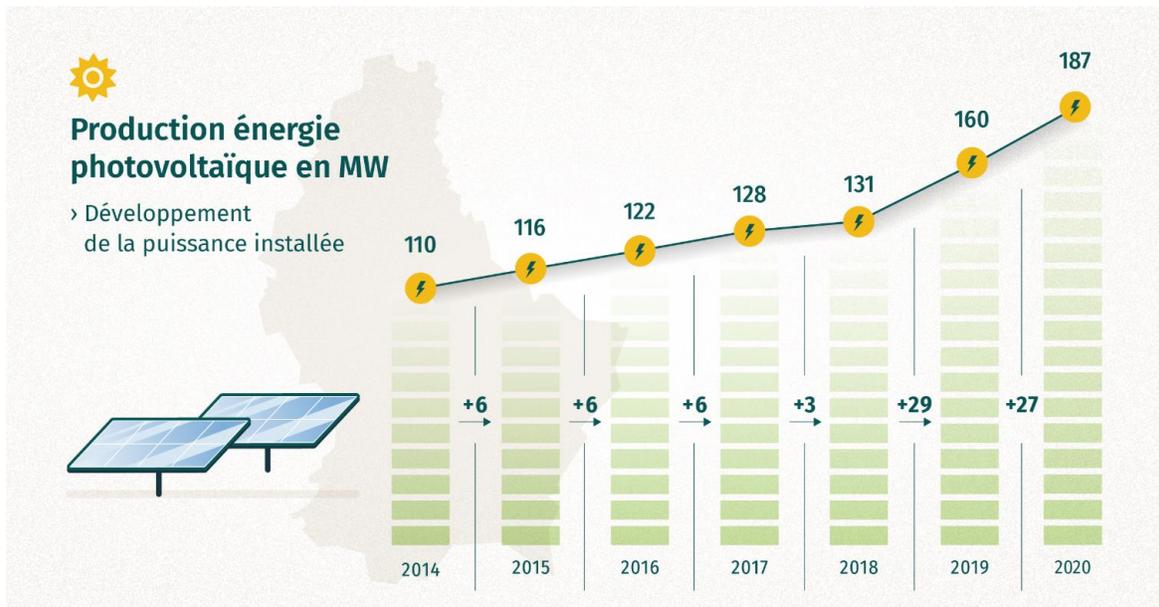
Les modalités détaillées de l'appel d'offres sont décrites dans un cahier des charges. Le cahier des charges est envoyé par courrier électronique à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

pv@energie.etat.lu

3) État des lieux : une croissance des installations photovoltaïques au Luxembourg

En 2020, la puissance installée d'énergie solaire au Luxembourg a atteint un nouveau record de 187 MW¹, couvrant les besoins en électricité d'environ 120.000 personnes. Au total, 609 installations photovoltaïques ont été mises en service en 2020.

Le ministre de l'Énergie, Claude Turmes, se félicite : « L'énergie solaire joue un rôle central dans la transition énergétique au Luxembourg. Elle aide le Luxembourg à atteindre ses objectifs d'énergies renouvelables de 25% et de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2005. »



¹ Chiffres ILR